

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Crise-COVID19-et-periodes-de-formation-en-milieu-professionnel-PFMP>



École & société

Crise COVID19 et périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 6 mars 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Mars-avril est une période où de nombreux lycées professionnels organisent l'envoi de leurs élèves dans des entreprises ou des établissements professionnels pour y effectuer des PFMP ou stages d'observation. Ces périodes peuvent être réalisées aussi bien sur le territoire français qu'à l'étranger dans le cadre d'un projet « Erasmus+ ».

Au vu de la situation évolutive de la crise du COVID19, la [Circulaire n° 2020-056 du 28-2-2020](#) du BOEN n° 10 du 05 mars 2020 précise l'encadrement de ces périodes. Il est souligné que *"Le chef d'établissement a toute autorité pour reporter, modifier ou supprimer ces périodes. Il peut aussi demander aux élèves déjà en milieu de rentrer au domicile familial si l'établissement ou l'entreprise est fermé sur décision du préfet. La prise de décision se fera au cas par cas en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique."*

Le SE-Unsa demande la plus grande transparence en ce qui concerne l'évolution de la situation vécue dans les établissements scolaires et dans les entreprises afin de prendre au plus vite les décisions les plus adaptées. Un suivi personnalisé plus régulier que d'habitude pour chacun des apprenants, par le professeur référent s'avère nécessaire. Ces PFMP pouvant être finalisées par une évaluation certificative, l'équipe pédagogique et les tuteurs se devront d'être bienveillants au regard de la situation exceptionnelle actuelle.

Vous pourrez retrouver le bulletin officiel sur le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo10/MENE2006547C.htm>